

Réponse à la question du BAPE sur le projet d'agrandissement de la mine aurifère Canadian Malartic et de déviation de la route 117 à Malartic

« Pourriez-vous nous informer sur des mesures d'atténuation (pour réduire les impacts psychosociaux) mises en place dans le cadre d'autres projets de développement (pas nécessairement des projets miniers) qui seraient transférables à votre avis à la situation de Malartic? »

Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

16 juin 2016

AUTEURE

Emmanuelle Bouchard-Bastien, M. Env.

Conseillère scientifique

Direction de la santé environnementale et de la toxicologie

Les règles de l'art de l'évaluation des impacts sociaux recommandent l'identification des effets sociaux et psychologiques, afin d'atténuer les impacts négatifs et de bonifier les impacts positifs (Bouchard-Bastien et collab., 2013).

Les impacts sociaux et psychologiques à Malartic

Dès l'annonce du projet de la mine d'or Canadian Malartic en 2006 (anciennement la Corporation minière Osisko), des effets sociaux et psychologiques ont été vécus par la majorité des Malarticois. Des effets positifs, tels que de l'espoir et de la joie ont été recensés. Toutefois, la majorité des effets documentés à cette époque étaient négatifs et prenaient la forme du scepticisme, de l'insécurité, de la frustration, de la tristesse, du stress et du sentiment d'impuissance (Brisson et collab., 2015). Une détérioration du climat social due à la polarisation des opinions au sein de la population à propos du projet fut constatée. La relocalisation du quartier sud réalisée avant que la minière obtienne son certificat d'autorisation et les négociations de gré à gré semblent également avoir contribué à l'effritement du tissu social et à la création de tensions dans la population (Idem).

Depuis la construction des installations minières et le début des activités de production en 2011, les effets sociaux et psychologiques recensés par différentes études quantitatives et qualitatives perdurent et demeurent majoritairement négatifs, même si des effets positifs sont également vécus (Brisson et collab., 2015; Bessette et Bilodeau, 2015; LeBlanc et collab., 2012). Selon ces études, un grand nombre de personnes ressentent des effets psychosociaux négatifs, liés à l'augmentation de la consommation (par ex. : drogue, alcool, biens matériels), aux conflits sociaux, aux clivages et à l'ostracisation. La perte de confiance envers les autorités, le sentiment d'impuissance envers ce qui se passe, le mécontentement de ne pas se sentir écouté et les attentes déçues étaient également recensés dans les études portant spécifiquement sur Malartic. Par ailleurs, l'amélioration du climat social (habitude, résignation, cicatrisation, médias moins présents) et le sentiment de contentement concernant le regain de dynamisme de la ville étaient également observés au moment des études.

L'occurrence de ces effets induits par les changements vécus par la population de Malartic et leur processus de gestion a été variable dans le temps depuis 2006, en fonction notamment des phases du projet minier, des ajustements faits par la minière, des adaptations initiées par les Malarticois et des circonstances externes. Le projet actuel d'agrandissement de la mine est susceptible de raviver certains effets sociaux et psychologiques négatifs déjà recensés dans la littérature.

Les « mesures d'atténuation » possibles : les bonnes pratiques de gestion

D'entrée de jeu, il est important de mentionner que peu importe les bonnes pratiques, **le lien de confiance entre les autorités et la communauté est nécessaire à la base**. Sans une confiance mutuelle entre les parties, même les meilleures initiatives risquent de ne pas fonctionner (Brisson, 2009).

Selon la littérature sur l'évaluation des impacts sociaux (Vanclay, 2015; Hanna et collab., 2015; Parsons et Moffat, 2014; Fenton, 2005), sur l'exploitation minière (Kemp, et collab., 2011; Jenkins, 2004; Hilson, 2001) et sur la gestion des risques en santé publique (INSPQ, 2015; Ricard, 2003), **certaines pratiques des acteurs concernés dans la gestion des risques seraient en cause pour bon nombre d'effets psychosociaux, plus particulièrement concernant la distribution des risques, des impacts et des bénéfiques**. Les résultats de l'étude de l'INSPQ à propos de Malartic, qui dressent un bilan des opinions de la population quant à la gestion du risque, vont également dans ce sens. Ainsi, jusqu'en août 2013, les principes directeurs mis de l'avant par la santé publique québécoise pour la gestion des risques n'ont pas été totalement respectés en matière de transparence, d'ouverture, de prudence et d'équité :

- Même si quelques personnes sont satisfaites de l'information reçue, le plus grand nombre estime qu'il a manqué d'**information**, que celle-ci n'a pas été divulguée entièrement, qu'elle était incomplète ou peu claire.
- Le peu d'**ouverture** aux différents points de vue, un manque d'écoute de part et d'autre et des lacunes dans la démocratie locale ont aussi été constatés.
- Le fait qu'il s'agisse de la plus grande mine aurifère à ciel ouvert du Canada amène tous les participants à la recherche à prôner des mesures de **prudence** accrues, en matière de respect des normes et de suivis. Les moyens limités du gouvernement et des groupes locaux mettent en doute le respect de ce principe.
- Le manque d'**équité et de neutralité** des pouvoirs municipaux présents lors des études (août 2012 à août 2013) a été unanimement perçu par les participants. Même si cette position est expliquée par certains par le souhait d'assurer la survie de Malartic, la majorité des personnes interrogées estime que le bien-être de la population n'a pas été assuré.

Ces lacunes en lien avec la communication et la transparence, l'ouverture, la prudence, l'équité et la neutralité concernent différents acteurs impliqués (compagnie minière, municipalité, autorités gouvernementales, OSBL et médias) et représente la clé de voute à considérer pour atténuer les effets psychosociaux négatifs. Ainsi, les attitudes à adopter par les autorités concernées, dans un climat de confiance mutuel, seraient :

- **la volonté de vouloir changer la dynamique actuelle;**
- **l'ouverture à modifier certaines composantes du projet ou certaines approches pour répondre aux besoins de la communauté;**
- **la confiance envers le mécanisme du dialogue participatif.**

Ces attitudes à adopter par les autorités concernées demandent du temps et des moyens, d'où l'importance d'avoir une réelle volonté de vouloir changer les choses. L'ouverture à modifier certaines composantes du projet pour répondre réellement aux besoins de la communauté passe par l'utilisation d'un mécanisme de participation citoyenne tel que la concertation (et non la consultation) pour identifier les souhaits de la population à l'égard du projet d'agrandissement actuel et par la co-construction des solutions adaptées.

Autres études de cas

Un changement dans les attitudes des acteurs impliqués, particulièrement la compagnie minière de par son rôle de promoteur, pourrait atténuer certains effets actuels. Deux cas recensés illustrent des projets de développement qui ont actuellement peu d'effets sociaux et psychologiques. Ces réussites proviennent de la mise en place de bonnes pratiques dès le début du projet :

Développement éolien du Massif du Sud, en Chaudières-Appalaches

Ce projet fut caractérisé dès le départ par des affrontements entre les opposants et les promoteurs avant même que soit déposé le rapport d'évaluation environnementale, ce qui dégrada le climat social (Lessard et Vasile, 2012). À la demande du Conseil régional en environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA), le promoteur (EDF-EN) manifesta de l'ouverture à modifier certains éléments du projet avant même le dépôt de celui-ci au MDDELCC. Un dialogue constructif avec le promoteur et d'autres acteurs

régionaux et locaux s'en suivit, ce qui permit d'adapter le projet aux réalités locales. Selon le CRECA, les facteurs de succès de ce projet de développement, qui adhère aux principes de développement durable et rencontre l'acceptation sociale, sont d'avoir démystifié les idées préconçues et les fausses informations, de s'être adapté aux réalités et vécus de la population d'accueil, d'avoir intégré les principales préoccupations sociales et environnementales et d'avoir démontré une ouverture de la part du promoteur pour bonifier l'empreinte écologique et l'acceptabilité sociale du projet, malgré les concessions de rentabilité économique (Idem).

Cimenterie McInnis, en Gaspésie

Ce projet, qui a également créé des effets psychosociaux négatifs à ses débuts, tels que des conflits et un sentiment d'impuissance, semble avoir regagné un haut niveau d'acceptation sociale et une très forte adhésion des communautés d'accueil grâce à la multiplication des canaux de communication avec la population locale et régionale (Tremblay, 2016). Ciment McInnis semble vouloir cultiver la transparence et le respect des communautés et acteurs du milieu en favorisant un dialogue constant. Le projet n'en est qu'à ses débuts et la concertation avec les acteurs du milieu est un travail constant où rien n'est jamais acquis. Mais pour l'instant, les éléments de suivi et de gouvernance semblent acceptables pour l'ensemble des parties prenantes (Idem).

En conclusion, des effets sociaux et psychologiques sont présents à Malartic depuis l'annonce du projet en 2006, et la majorité d'entre eux s'avèrent négatifs. Certaines pratiques des acteurs concernés dans la gestion du risque (compagnie minière, municipalité, autorités gouvernementales, OSBL et médias) en lien avec la communication et la transparence, l'ouverture, la prudence, l'équité et la neutralité seraient en cause. Par ailleurs, un changement dans les attitudes de certains acteurs, particulièrement la compagnie minière, pourrait atténuer certains effets actuels, comme l'illustrent les cas présentés. Les attitudes à adopter seraient la volonté de vouloir changer la dynamique actuelle, l'ouverture à modifier certaines composantes du projet ou certaines approches pour répondre aux besoins de la communauté, et la confiance envers le mécanisme du dialogue participatif afin d'y adhérer pleinement.

Références

- Bessette, S. et F. Bilodeau (2015). *Résultats du sondage mené auprès de la population de Malartic en avril 2014 sur l'agrandissement de la fosse Canadian Malartic et la déviation de la route 117*, Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, Québec, 49 pages.
- Bouchard-Bastien, E., Gagné, D. et G. Brisson (2013). *Guide de soutien destiné au réseau de la santé : l'évaluation des impacts sociaux en environnement*, Institut national de Santé Publique, Québec, 63 pages.
- Brisson, G., Morin-Boulais, C. et E. Bouchard-Bastien (2015). *Effets individuels et sociaux des changements liés à la reprise des activités minières à Malartic*, Institut national de Santé publique, Québec, 33 pages.
- Brisson, G. (2009). *La ferme porcine et son impact sur la qualité de vie des populations en milieu rural*, Institut national de Santé publique, Québec, 78 pages.
- Esteves, A.M., Franks, D., Vanclay, F. (2012). Social impact assessment : the state of the art. *Impact Assessment and Project Appraisal*, 30 :1, 35-44.
- Fenton, M. (2005). *Guidebook of social Impact Assessment*, Townsville, QLD, comprehensive Coastal Assessment (CAA).
- Hanna, P., Vanclay, F., Langdon, E. J., Arts, J. (2015). Conceptualizing social protest and the significance of protest actions to large projects. *The Extractive Industries ans Society*, <http://dx.doi.org/10.1016/j.exis.2015.10.006>
- Hilson, G. (2001). An Overview of Land Use Conflicts in Mining Communities. *Land Use Policy*, vol.101 : 65-73.
- Institut national de santé publique du Québec (2015). *La gestion des risques en santé publique au Québec : cadre de référence*. Auteurs : Valérie Cortin. Lise Laplante, Marc Dionne et collab. Montréal, INSPQ, 87 p.
- Jenkins, H. (2004). Corporate social responsibility and the mining industry : Conflicts ans constructs. *Corporate Social Responsibility and Environmental Management*, (2004)11 :23-34.
- Kemp, D., Owen, J.R., Gotzmann, N. et C.J. Bond (2011). Just Relations and Company-Community Conflict in Mining. *Journal of Business Ethics*, (2011)101 :93-109.
- LeBlanc, P., Asselin, H., Bussière, B., Demers, I., Ependa, A., Gagnon, A. et L. Pelletier (2012). «Transformation et bouleversement d'un territoire : le cas de Malartic », Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, 87 pages.
- Lessard, G. et C. Vasile (2012). *Développement éolien et acceptabilité sociale : Le Massif du Sud – un projet novateur*. CRECA, Présentation au colloque de l'AQPER, 16 février 2012. En ligne : <http://www.creca.qc.ca/sites/24341/Energie/Pr%C3%A9sentation%20AQPER%20version%20finale.pdf>
- Parsons, R. et K. Moffat (2014). Integrating impact and relational dimensions of social licence and social impact assessment. *Impact Assessment and Project Appraisal*, 32 :4, 273-282.

Ricard, S. (2003). *Cadre de référence en gestion des risques pour la santé dans le réseau québécois de santé publique*. Québec, Institut national de santé publique du Québec.

Tremblay, M. (2016). *Acceptabilité sociale : le parcours de Ciment McInnis*. Ciment McInnis, Présentation au 84^e colloque de l'ACFAS, 10 mai 2016. Résumé en ligne : <http://www.acfas.ca/evenements/congres/programme/84/400/432/c>

Vanclay, F. (2015). *Social Impact Assessment : Guidance for assessing and managing the social impacts of projects*, International Association for Impact Assessment, USA, 98 pages.